



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires de Vaucluse**

Service Politiques d'Aménagement et
d'Habitat

Affaire suivie par : Secrétariat de la
CDPENAF

Tél. 04 88 17 82 49

ddt-cdpenaf84@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le

05 MARS 2025

Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers de
Vaucluse

à

Monsieur le préfet

DDT de Vaucluse

Service politiques d'aménagement et
d'habitat

Unité droit des sols, accessibilité, fiscalité

Objet : Avis simple de la CDPENAF au titre de l'auto-saisine sur certains types de projet permettant l'implantation d'installations de production d'énergie photovoltaïque sur la demande de PC08407424S0013 – Mérindol – LE PARC SOLAIRE DES HAUTS ISCLONS

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de Vaucluse regroupe les collectivités territoriales et leurs groupements, les professions agricole et forestière, la chambre d'agriculture et les organismes nationaux à vocation agricole et rurale, les propriétaires fonciers, les notaires, les associations agréées de pro-

Services de l'État en Vaucluse

Direction Départementale des Territoires

84905 AVIGNON CEDEX 9

téléphone : 04 88 17 85 00

courriel : ddt@vaucluse.gouv.fr

Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

tection de l'environnement, la fédération départementale des chasseurs et les représentants de l'État.

Son secrétariat est assuré par la DDT.

Depuis le 08 septembre 2022, la CDPENAF exerce un droit d'auto-saisine sur les plans et projets permettant l'implantation d'installations de production d'énergie photovoltaïque selon les critères suivants :

- Les centrales photovoltaïques au sol en zones agricole ou naturelle

La commission prononce dans ce cas, un avis simple au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Le projet porte sur l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de Mérindol.

Ce point a fait l'objet d'un examen par la commission lors de la séance du 27 février 2025.

La CDPENAF a émis un **avis favorable** sur le projet au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur départemental
des territoires de Vaucluse



Edouard BRODHAG